STOP AUX DÉRIVES DE LA CHASSE

Le sens commun et la science reconnaissent que les mammifères et les oiseaux, et d'une manière plus générale les vertébrés, ressentent en propre des expériences plaisantes ou déplaisantes et que, face à la violence de la chasse, ces êtres vivants et sensibles souffrent, tant physiquement que mentalement.

Être soucieux du bien-être animal à la chasse, ce serait :

• Pour le grand gibier :

- leur épargner l'anxiété, la peur et la douleur physique en limitant leurs souffrances par des tirs précis et sélectifs;
- respecter les structures sociales des populations gibiers et leur laisser exprimer des comportements normaux pour leurs espèces en évitant les battues à cor et à cri et en ne favorisant pas les surpopulations par le nourrissage;
- o n'autoriser que les modes de chasse de régulation les plus sélectifs et les plus efficaces possibles, comme l'affût, l'approche et la poussée silencieuse qui favorisent le tir d'un animal à l'arrêt ou en marche lente et qui ne dispersent pas les populations;
- o interdire toutes les pratiques visant à augmenter artificiellement par le nourrissage les populations de gibier ;
- o concernant les cervidés, respecter la période de reproduction et n'en permettre la chasse qu'après la fin du brame.

STOP AUX DÉRIVES DE LA CHASSE

Le sens commun et la science reconnaissent que les mammifères et les oiseaux, et d'une manière plus générale les vertébrés, ressentent en propre des expériences plaisantes ou déplaisantes et que, face à la violence de la chasse, ces êtres vivants et sensibles souffrent, tant physiquement que mentalement.

Être soucieux du bien-être animal à la chasse, ce serait :

Pour le petit gibier, gibier d'eau et autre gibier :

- o n'autoriser que les lâchers de repeuplement raisonnés, répondant à des normes strictes de gestion des habitats avec à chaque fois un moratoire de minimum deux ans sans chasse;
- o interdire toute chasse des oiseaux migrateurs ;
- interdire toute chasse aux animaux dont les populations sont en déclin et/ou en danger d'extinction sur notre territoire;
- interdire le piégeage, le tir et la destruction des petits prédateurs, dont le seul but est de protéger le gibier d'élevage en vue du tir.

• Pour tous gibiers :

o revoir en profondeur la loi sur la chasse sous l'angle et en concordance avec le décret sur le bien-être animal entré en vigueur en 2019 et avec la loi sur la conservation de la nature de juillet 1973.